Vol. XXXVIII Saint-Boniface, Manitoba, 20 Janvier 1909. No. 11

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
[illegible] .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
[illegible], par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et [illegible] seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la [illegible] ET INTERNATIONALE 62, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

LE MANITOBA

Cette Province a 41,169,089 acres de terre dont 6,019,200 acres à surface d'eau aux termes de l'agriculture. Nous avons donc toujours assez d'humidité pour assurer le succès des récoltes.

Il y a encore 25,000,000 acres inoccupés, pouvant être divisés en "Homestead" ou être achetés

La population en 1901 était de 255,211; elle est maintenant d'environ 400,000 ou à près doublée en sept ans.

Winnipeg en 1901 avait une population de 42,240. elle a maintenant 115,000, ou elle a plus que doublé sa population en sept ans.

Les facilités de transport sont presque parfaites; rayonnant de Winnipeg, environ 3.516 miles de chemins de fers sillonnent la Province. Trois trains transcontinentaux laissent Winnipeg chaque jour, et c'est seulement une affaire de quelques mois, quand il y en aura cinq; et ceux qui vont y être ajoutés sont le "Grand Tronc Pacific" et le "Canadian Northern."

Voilà des indications des progrès de la Province dans toutes directions; et c'est le bon endroit pour vous fixer car aucun autre pays ne peut montrer la même augmentation dans le même temps.

Aux Visiteurs

Ne passez pas à Winnipeg sans voir les terrains à vendre du Gouvernement et des chemins de fers, et procurez-vous d'amples informations pour ce qui en est des "Homestead" et des opportunités de placements.

R. P. ROBLIN,
Premier et Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration

Pour renseignements spéciaux, adressez-vous

JOSEPH BURKE, 178 Ave Logan Winnipeg, Man.
JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, Ont.

LA PEINE DE MORT EN FRANCE

LE PARLEMENT AYANT RECEMMENT DECRETE SON MAINTIEN, QUATRE ASSASSINS ONT ETE GUILLOTINES A BETHUNE.

Béthune (France). 11.—La première exécution capitale en France, depuis nombre d'années a eu lieu ici. Quatre meurtriers ont été guillotinés en présence d'une foule nombreuse.

Les quatre condamnés avaient un long passé criminel. Ils avaient formé une bande qui depuis plusieurs années terrorisait le nord de la France et le sud de la Belgique, volant et tuant à plaisir.

Le parlement français a récemment adopté une résolution en faveur du maintien de la peine de mort en France, et le cabinet a décidé, il y a deux semaines, d'exécuter la volonté du parlement. La loi autorisant l'infliction de la peine capitale était devenue pratiquement lettre morte, le président de la République communant toutes les condamnations à mort en emprisonnement à perpétuité.

LE COMMERCE DE FRUITS

IL EST AFFECTE PAR LA CATASTROPHE DE SICILE, ET LES PRIX SONT MONTEES, A NEW-YORK, DE 25 A 250 POUR CENT.

New-York, 18.—L'importation de fruits et autres produits des districts de l'Italie visités par le tremblement de terre a été désorganisé par la catastrophe, et les prix des produits de la Sicile et de la Calabre ont en conséquence été augmentés de 25 à 250 pour cent. La situation est anormale, mais on croit que d'ici trois mois les choses auront repris leur état habituel. Les importateurs s'attendent à une répétition de ce qui s'est passé après le tremblement de terre de 1906 en Californie. Les prix ont subi une hausse extraordinaire pendant les premiers jours qui ont suivi le désastre, mais sont revenus à un chiffre normal après que le commerce eut été établi dans des quartiers temporaires à Oakland et ailleurs.

La situation en Italie est, à plusieurs points de vue, pire que celle qui a suivi le tremblement de terre en Californie. Messine était le principal point d'expédition des citrons aux Etats-Unis et ailleurs. Les Etats-Unis importent à peu près 2,000,000 caisses de citrons d'Italie chaque année, tandis que la Californie en fournit à peu près 1,500,000 caisses de sorte que l'approvisionnement normal a été réduit à peu près de moitié.

On estime que 200,000 caisses de citrons ont été détruites dans les entrepôts de Messine mais on ne croit pas que les plantations de fruits hors de Messine aient été beaucoup endommagées. Des centaines de marchands de fruits et de leurs employés sont morts.

Tremblement de terre a la Colombie Anglaise

Victoria (Colombie Britannique). 12—Une violente secousse de tremblement de terre, qui a duré dix secondes, s'est produite ici à trois heures et demie hier après-midi, mais n'a causé aucun domamge. La population tout entière s'est précipitée dans les rues.

Belligham, (Washington), 12 Bellingham a été secouée par un tremblement de terre à trois heures et trois quarts hier après-midi Les maisons ont été secouées dans toutes les parties de la ville, mais il n'y a eu au cun dommage.

Des centaines de personne se sont précipitées dans les rues. Le secousse n'a duré que dix secondes. Les maisons en brique ont été si rudement secouées que le platre des plafonds est tombé; ceci a causé une panique.

Seattle, 12—Des rapports de légères secousses de tremblement de terre sont venus hier soir de Vancouver, Victoria, Sumas, Tacoma et Bellingham.

Il s'est produit une secousse à trois-heures et quarante-sept minutes et elle a duré plussieurs secondes. Il n'y a pas eu de dommage, mais la population est sortie des maisons.

La Colonisation dans l'Ouest

Tel que relaté dans plusieurs dépêches d'Edmonton et de Régina, les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta ont pratiquement décidé d'accorder aux compagnies de chemin de fer du Pacifique Canadien et du Canadien Northern de fortes subventions pour l'extension de leurs voies ferrées dans ces deux provinces

Parmi les districts que le Pacifique veut spécialement ouvrir à la colonisation se trouve celui de la rivière à l'Arc, dans l'Alberta. La compagnie possède dans cette région d'immenses terrains qu'elle cèdera aux colons en vertu d'un contrat qui fera payer le prix d'achat par la récolte. Sir Thomas Shaughnessy a confirmé cette nouvelle et ce système de colonisation sera immédiatement mis en pratique La compagnie a pleine confiance dans l'excellente nature du sol. Par le passé les récoltes ont toujours suffi pour payer le coût entier des terres en une seule année. Le Pacifique a déjà ouvert de grands districts à la colonisation avec ce système, qui a prouvé par le passé qu'il était d'un grand avantage pour les colons.

L'INSPECTION DU GRAIN

Ottawa, 8.—Une députation de minotiers, comprenants MM. Hedley Shaw, de Kenora, D. C. Cameron de Winnipeg et G. B. Watts de Toronto, secrétaire de la Dominion Millers' Associaton, a été reçue par Sir Richard Cartwright, ministre du Commerce et de l'Industrie, au sujet de la mise en vigueur du nouvel acte voté à la dernière session.

Ils ont particulièrement insisté pour empêcher les élévateurs de mélanger le grain une fois qu'il a été mesuré.

Cercle Sacre-Cœur

La partie de pedro de mardi, le 12 janvier, au Cercle Sacré-Cœur a été un beau succès malgré le froid.

Le premier prix des dames, offert par madame C. Dégagné a été gagné par Mlle Haskins.

Le premier prix des messieurs, offert par M. E. Béliveau, a été gagné par M. J. B. Lévêque.

Les prix de consolation, offerts par Mlle Lauzon, ont été gagnés par Mlle A. Hamel et M. J. G. Lauzon.

Les prix de la prochaine partie seront donnés par MM. J. H. Tremblay, E. Lalonde et Mlle Gourdeau.

Nous souhaitons grand succès aux demoiselles de la paroisse du Sacré-Cœur dans toutes leurs organisations au profit des œuvres de la paroisse. On ne saurait trop les remercier d'avoir accepté de préparer de si belles soirées. Elles méritent d'être encouragées. Aussi, tous les mardis, nous espérons voir nos Canadiens-français en grand nombre, au Cercle Sacré-Cœur.

Communiqué.

—Chevaux à vendre, s'adresse à nos bureaux.

Le Manitoba.

MERCREDI, 20 JANVIER 1909

En revenant à notre journal après une absence de trois semaines, nous sentons le besoin de remercier publiquement l'ami fidèle et dévoué qui nous a remplacé durant ces jours de deuil. Monsieur Adrien Potvin, — pourquoi taire son nom ? — a mis sa plume à notre disposition dans un moment où nous étions absolument incapable de tout travail. Il s'est acquitté de sa tâche avec talent, et, ce que nous estimons encore davantage, avec une grande affection pour le cher disparu dont il a fait la biographie.

Nous reprenons notre besogne le cœur navré, mais soutenu par de vives sympathies et par le souvenir des fortes vertus de celui qui vient de nous être ravi.

Aux nombreux amis qui ont participé à son épreuve, la famille si douloureusement atteinte par la mort offre de nouveau l'expression de sa gratitude profonde.

N. B.

CONVOCATION DES CHAMBRES FEDERALES

Le Parlement canadien entre en session aujourd'hui même à Ottawa.

Le president-élu du sénat est l'honorable monsieur J. W. Kerr, de Toronto ; l'orateur des Communes est un Canadien français, monsieur Charles Marcil, député de Bonaventure.

Dans les cercles politiques bien renseignés on ne croit pas que la session soit bien longue.

Le successeur de feu M le senateur Bernier

Le gouvernement fédéral a nommé, hier, monsieur Noé Chevrier, pour représenter au sénat la minorité catholique et française du Manitoba.

Canadiens recus par le Pape

Sous ce titre, nous lisons dans le *Canada* hebdomadaire du 14 janvier l'articulet suivant :

"Nos confrères de Toronto ont appris, par des lettres privées, que Sir Frederick et Lady Borden, l'hon. J. J. Foy et Mademoiselle Foy ont eu une audience privée du Pape, à Rome, la veille de Noël. Le Marquis de Ripon accompagnait le Pape et la présentation a été faite par Sir Thomas Esmond. Le Pape a montré beaucoup d'intérêt pour le Canada. *Il a exprimé sa satisfaction que la question des écoles ait été réglée à l'amiable* et a prédit un grand avenir pour le pays. Et, en partant, il a dit en anglais : "God bless you and God bless Canada".

Sa Sainteté a exprimé sa satisfaction que la question des écoles ait été réglée à l'amiable ! Voilà un audacieux coup de plume. Personne ne croira, en effet, que Pie X a tenu un pareil langage. Que Sa Sainteté se soit faite gracieuse pour les personnages qu'elle recevait tout le monde le comprendra. Mais entre une parole courtoise à des visiteurs et l'approbation d'une politique il y a de la marge.

Il faudrait méconnaître la traditionnelle circonspection de la diplomatie romaine et surtout l'indéfectible fermeté du Pape qui gouverne aujourd'hui l'Eglise pour donner l'oreille, ne fut-ce qu'un instant, à l'affirmation du *Canada*. Aussi, il est fort probable que, tout le premier, l'auteur de cette note n'en croit pas un mot. Quand même ! A force de dire que la question des écoles est réglée : dans les parlements, dans les assemblées publiques, dans les salons, dans les journaux, on espère—non sans plausibilité, malheureusement—faire accepter par nos populations l'état de choses actuel. Endormir les catholiques de tout le reste du Dominion sur la teneur des lois scolaires de l'Ouest et sur la périlleuse instabilité de notre position, voilà l'effort constant et méthodique de ceux qui depuis 1890 nous ont abandonnés à notre sort plutôt que de perdre le butin de la guerre.

Notre situation est trop aléatoire, et il y a trop d'orage dans l'air en ce moment, pour que nous ne constations pas sans tristesse des perfidies comme celle que nous signalons aujourd'hui. Au Manitoba, dans la Saskatchewan et dans l'Alberta les catholiques ont à faire face à de graves problèmes. Le moins qu'ils soient en droit d'attendre, c'est qu'on ne trompe pas la province de Québec sur leur compte.

«Publier que le Pape est satisfait de nos lois scolaires c'est commettre par trop lestement la faute de Pilate se lavant des mains après avoir livré le Maître.

Au surplus quand le chef de l'Eglise aura des messages à nous faire parvenir, il est à présumer qu'il ne les confiera pas à un homme de la trempe et du calibre de Sir Frederick Borden....

Conference

DONNEE A L'ACADEMIE FRANCAISE DU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE, PAR L'HON. T. A. BERNIER.

(Suite)

Ah ! l'on se battait alors avec entrain, c'est vrai ! Se bat-on moins aujourd'hui ?

Les emportements de la nature humaine déchue firent souvent naître des conflits sanglants, réprouvés par la justice, contraires à l'esprit de paix chrétien. On prenait parfois le château voisin, comme les Etats-Unis ont pris les Philippines, comme les Piémontais ont pris Rome, sans droit. Mais force nous est de constater que l'on se battait généralement pour l'ordre et le triomphe des idées généreuses. Ce fut le berceau de la chevalerie. Durant cette période imprégnée de foi ont éclaté ces aspirations étonnantes, incompréhensibles à notre époque, magnétiques, belles jusqu'à l'héroïsme.

Avec tous nos moyens de communication, combien de catholiques se rendent-ils de nos jours en pèlerinage à la montagne du Calvaire ou aux tombeaux des apôtres ? Alors, les aspirations dont je viens de parler devinrent tellement exubérantes qu'à un moment donné, sur le signal de l'Eglise, elles soulevèrent les peuples et arrachèrent pour ainsi dire à sa base tout un monde pour le lancer, par delà les monts et les mers, dans une expédition sublime ; sublime par le but, sublime par les souffrances et par le dévouement ; je parle des croisades, qui resteront, malgré certains désordres inévitables dans les cohues humaines, l'une des plus merveilleuses épopées de tous les temps.

• • •

La renaissance fut l'œuvre de l'Eglise ; c'est le témoignage des siècles qui a donné à cette brillante époque le nom d'un pape.

Les hommes ont su, comme toujours, mettre des ombres au tableau ; mais l'œuvre de l'Eglise n'en plane pas moins au-dessus de ces temps déjà lointains. Elle a honoré l'esprit humain et servi les interêts de la société par une instauration du monde dans des conditions moins rudes, plus accessibles aux charmes de la vie, très favorables au développement des arts, tout en présidant à la formation des nationalités et en faisant usage des privilèges que le droit public d'alors lui concédait à l'égard des pays chrétiens. Elle jugeait leurs différends, remettait chacun dans ses positions acquises, inclinait les prévaricateurs au repentir, à la justice, à la paix, assurant ainsi la stabilité de la fortune publique, des richesses individuelles et des libertés populaires. C'est à une assemblée de barons catholiques que l'Angleterre doit sa *Grande Charte*, fondement des libres institutions qu'elle se plait à présenter au monde comme un modèle de charpente politique.

• • •

C'est le propre de la vérité catholique d'adoucir les mœurs, de rapprocher les peuples et de garantir la propriété.

Ce rôle social, elle l'accomplit par ses commandements :

Tu ne te révolteras point contre Dieu ni contre les autorités légitimement constituées ;

Tu ne mentiras point ;

Tu ne tueras point ;

Tu ne voleras point ;

Tu ne donneras point ton cœur à la luxure ;

Tu aimeras ton prochain, ne rendras point de faux témoignages contre lui ; tu ne déchireras pas sa réputation ;

Tu garderas fidèlement les jours consacrés au Seigneur.

Je l'ai dit, ce sont là des commandements ; ils assujétissent l'homme à des obligations. Mais, qui ne voit que l'accomplissement de ces précepte engendre nécessairement la paix, la liberté, le bonheur, la délivrance ? Sans aller plus au fond de cette proposition, songez un instant à ce que serait une société qui pratiquerait scrupuleusement cette loi ! Plus d'inquiétudes ni pour nos biens ni pour nos personnes ; plus de convoitises ni de paupérisme ; plus de haines ni d'injustices. Nous serions à l'abri de tout danger et de toute frayeur grâce à l'union des cœurs et des esprits dans l'unité de doctrine et de discipline.

C'est ainsi que des choses d'ordre surnaturel produisent des effets dans l'ordre naturel. Elles coulent comme un sang généreux dans les veines de l'humanité, et sans se détourner de leurs fins supérieures, elles atteignent aussi, et d'abord leur but intellectuel et social.

• • •

Les ennemis de l'ordre établi excellent à trouver des formules captivantes et à les jeter aux foules pour les entraîner dans leurs excès. Le protestantisme a trouvé celle du libre examen, et la révolution, cette fameuse étiquette qu'elle a plaquée sur tous les édifices français : liberté, égalité, fraternité ; mots sonores, faits pour exprimer de nobles aspirations, mais trop aisément et trop fréquemment détournés de leur sens légitime.

Toutes deux ont produit des désastres épouvantables, parce que toutes étaient l'expression de la révolte.

La première, fruit de l'orgueil et de la concupiscence, était un défi jeté à l'Eglise, comme le *non serviam* de l'ange aux temps préhistoriques.

Ce n'était pas la première hérésie qui eût entravé l'épanouissement de l'Eglise et son action souveraine au sein de la société. Mais, il faut le reconnaître, celle-ci fut et reste encore l'une des plus profondes blessures faites à sa majesté et à son autorité. Son point de départ est un principe d'incertitude et de désagrégation. Aussi, quelles perturbations n'a-t-elle pas engendrées ! Elle a divisé en deux camps le vieux monde, dont la plus grande partie était restée réfractaire à l'orthodoxie grecque.

Il y a eu, certes, depuis son éclosion, des épopées brillantes, même parmi ses adhérents. Mais ceux-ci les durent à ce qui leur restait du vieil héritage d'un christianisme intégral.

Sous la tutelle des institutions catholiques a resplendi d'un éclat incomparable le siècle où tout était grand, le souverain, les sujets, les guerriers, les artistes, les poetes, les orateurs ; et parmi ceux-ci, Bossuet, le puissant génie qui, à trois siècles de distance, prêche encore si fortement aux esprits supérieurs — tel Brunetière — et les ramène de l'incrédulité passive aux ardeurs d'une foi militante.

Cette hérésie peut néanmoins se vanter d'avoir conduit la plupart des nations aux portes de l'apostasie.

A côté de cette constatation, il est opportun de placer cette vérité, que la foi dans les peuples comme dans les individus n'est pas le résultat d'un accident, mais une effet de la grâce de Dieu. Car, si cette grâce eut alors été absente de la terre, nul n'aurait pu résister aux pièges des nouvelles doctrines et aux moyens d'influence mis à leur service.

(A suivre)

Mort de M. J. L. McDougall

L'ANCIEN AUDITEUR GENERAL MEURT D'UNE SECONDE ATTAQUE DE PARALYSIE.

M. J. Lorne McDougall, d'Ottawa, ancien auditeur-général du Canada a été frappé, le 13 du courant, d'une seconde atttaque de paralysie. Il est mort samedi dernier.

M. McDongall fut auditeur-général pendant près d'un quart de siècle. Il prit sa retraite, il y a quatre ans.

Salaires Augmentes

Le gouvernement fédéral vient de decider d'augmenter de $150 par année le salaire de tous les employés permanents du service civil.

La Mauvaise Immigration

Des délégués d'une partie considérable de la classe ouvrière du Canada ont récemment demandé à Sir Wilfrid Laurier et à l'honorable M. Lemieux de modifier les règlements de l'immigration chez nous.

Nombre de gens viennent chaque année au pays, qui n'ont aucune des qualités nécessaires pour faire d'excellents sujets canadiens.

Leurs coutumes, leurs mœurs, leur caractère réfractaire à l'adoption des coutnmes et des mœurs qui prévalent au Canada les rendent incapables d'acquérir la mentalité canadienne.

C'est parmi cette classe d'immigrants que se recrutent les criminels et les bandits dont les méfaits, chaque jour, occupent les journaux.

Ces gens nous coûtent cher et ne nous rapportent rien.

Le travail qu'ils accomplissent sur le territoire canadien est parfois assez considérable : les désagréments qu'ils causent à toute la population font plus que compenser pour leur labeur.

Depuis une couple d'années, le gouvernement a abandonné en partie la politique d'immigration intense qu'il avait entreprise, et l'immigration européenne au Canada a diminué de plus de quarante pour cent, en 1908.

Le ministère anglais a maintenant défendu qu'on dirigeât vers l'Australie et le Canada les repris de justice.

Mais les criminels d'Italie et d'ailleurs, confondus avec les honnêtes gens, débarquent encore impunément sur les rives du Canada. De là cette épidémie de meurtres qui sévit dans certaines villes canadiennes, ainsi, Montréal.

Pourquoi ne pas exiger de ces immigrants, si l'on tient à les laisser pénétrer chez nous, un certificat qu'ils n'ont commis chez eux aucun crime qui les rende inaptes à devenir résidents du Canada ?

Ce serait une saine mesure de précaution. *L'Action Sociale.*

G. P.

Feu Ernest Lavigne

On annonce la mort, à Montréal, de Ernest Lavigne, le fameux directeur d'orchestre des concerts du parc Sohmer.

LES VOIES FERREES DANS L'OUEST

La dernière conférence de MM. Mackenzie et Mann, des membres des gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan résultera, assure-t-on, dans l'extension considérable du réseau du Canadian Northern dans ces provinces. Messieurs Scott Rutherford, premiers ministres des deux provinces et quelques membres des deux parlements prirent part à cette conférence.

MM. Mackenzie et Mann ont exprimé leur désir d'étendre leur voie ferrée jusqu'aux rives du Pacifique pourvu que les provinces leur accordent des subsides en argent et garantissent leurs obligations.

Les représentants des provinces se sont declarés opposés à la première condition M. Mackenzie a demandé si les législatures des deux provinces garantiraient l'émission de leurs obligations à raison de $15.000 par mille de voie ferrée. MM. Scott et Rutherford ont répondu que les deux législatures ratifieraient probablement un arrangement par lequel on garantirait ces obligations à raison de $10,000 du mille et $15.000 par exception dans les endroits où la contruction serait plus difficile.

Etats-Unis et Japon

De nouvelles difficultés surviendront-elles entre le Japon et les Etats-Unis ?

Cela semble probable.

Il y a à peine trois ans, on a fort craint une guerre entre ces deux nations, à cause des mesures prises par les habitants de la Californie contre les Japonais, mesures que ceux-ci prétendaient être injurieuses à leur honneur national.

Au cours de son voyage à Tokio, M. Taft, aujourd'hui président des Etats-Unis, parvint à ramener l'entente entre les deux pays.

Lors du passage récent de la flotte de guerre américaine dans les eaux japonaises, les sujets du Mikado l'accueillirent avec force démonstration d'amitié. Il semblait que le passé fut oublié.

L'adoption de nouvelles lois, actuellement soumises à l'étude de la législature de Californie, provoquera peut-être une nouvelle tension politique entre Washington et Tokio.

Elles auraient pour but d'exclure les jaunes des écoles publiques, et empêcheraient tout Japonais de devenir propriétaire d'immeubles dans cet état.

Les journaux à sensation du Japon,—ce pays a tout emprunté des races blanches, même leurs défauts et leurs travers,—tentent d'exploiter cet incident de manière à faire croire au peuple que l'opinion de la Californie est celle de tous les Etats-Unis. Ils font appel au chauvinisme à Tokio tout comme à New-York, à Londres et à Berlin.

S'ils réussissent à indisposer l'opinion publique contre les Etats-Unis, rien ne pourra empêcher la survenance de nouvelles querelles diplomatiques entre ces deux nations.

Toutes deux y perdraient à se laisser entrainer dans un tel démêlé, mais le patriotisme mal entendu aveugle parfois ceux qui se piquent de bon sens et de jugement.

Echange.

NAISSANCE

En cette ville, le 18 du courant, la femme de M. S. M. Jean, une fille.

Chez Nous ET Autour de Nous

—On demande un cheval d'express. S'adresser à M. Normandin, épicier.

—On demande un commis d'expérience, S'adresser par lettre, boite de poste 94, Saint-Boniface.

—M. Octave Prince, contremaitre de la Montreal Tile Co., est en visite en notre ville après une absence de 18 ans.

—On construira pour une valeur d'environ $2,000,000, l'été prochain à Winnipeg: magasins, usines, appartements à louer, hôtels, résidences.

—Savez-vous combien de lettres enrégistrées ont été perdues au Canada pendant l'année 1908? Deux cent soixante-dix, représentant une perte appréciable d'environ $5,000.

—La ville de Port Arthur vient d'adopter une loi qui rappelle le couvre-feu d'autrefois. A 8.30 en hiver et à 9 heures en été les enfants doivent tous être rentrés dans les demeures.

—M. W. P. F. Cummings qui a été l'agent de "steamships" depuis plusieurs années est entré aux services du Département de passagers pour MM. Alloway & Champion, banquiers et agents de passagers.

—M. J. C. Dussault, accusé de conduite irrégulière comme officier-rapporteur aux dernières élections municipales a été acquitté par M. le magistrat Turenne, hier matin, à la cour de police de Saint-Boniface.

—La ville de Régina prépare avec entrain et enthousiasme sa grande Exposition de l'an prochain. Le gouvernement provincial de la Saskatchewan octroyera probablement aux promoteurs de cette lourde entreprise un montant considérable des argents publics.

—Un tramway de Saint-Boniface a roulé sur un loup en face de l'hopital jeudi matin, vers les sept heures. Le loup s'est fait sérieusement *ébrécher* disent les employés en charge du char, cependant il a conservé assez de vigueur pour s'enfuir dans la côte de la rivière.

—SAMEDI PROCHAIN, 23 JANVIER, OUVERTURE de la GRANDE VENTE EXCEPTIONNELLE d'un mois avec prime en or de $25 et rabais de 20% et 30% chez ARSENEAU & FAULL 82 Ave Provencher. Tout acheteur recevra un billet numéroté pour chaque piastre de marchandise achetée dans notre établissement; ce billet DONNERA droit au tirage de la prime ci-dessus, qui aura lieu le 22 février prochain.

—Nous venons de traverser une rude saison de froid. C'est dans des temps comme ceux-ci qu'on se plaint surtout du climat. Même en plein janvier, n'oublions pas cependant que l'ouest canadien est un beau et riche pays; il y fait froid en hiver —comme en beaucoup d'autres endroits au Canada, du reste — mais il procure à ceux qui travaillent une vie facile; il est exempt des catastrophes comme celles qui viennent d'affliger plusieurs pays où les fleurs et le soleil embellissent le mois de janvier

—Le C. N. R ne paraît pas très pressé dans ses travaux; moyennant la fermeture de quelques rues et ruelles dans Winnipeg-sud, le C. N. R. s'était engagé à faire un viaduc sur la rue Pembina. La compagnie n'a pas encore commencé les travaux bien qu'elle se soit emparée depuis longtemps des rues et des ruelles. C'est la même histoire avec le viaduc de la rue Water. Nous constatons avec plaisir que le maire Evans a demandé à l'ingénieur de la ville de lui faire un rapport de ces deux affaires, qu'il veut, dit-on, régler sans plus de délai.

—Il y a eu 62 permis de construction émis par les autorités municipales de Saint-Boniface durant l'année 1908. Valeur approximative: $97,000.

—Un employé des ateliers de teinture de Henry Bros., avenue Provencher, s'est brûlé sérieusement, vendredi après-midi. Il a été transposté à l'hôpital de Saint-Boniface.

—La corporation de la ville de Winnipeg est en pourparlers avec la Compagnie des Tramways dans le but d'acheter le système et de le faire fonctionner elle-même. Les hommes d'affaires hésitent cependant à approuver ce plan de municipalisation, dans les circonstances actuelles. Le pouvoir de la Compagnie au Lac du Bonnet est encore fort incomplet; il ne suffit qu'imparfaitement aux besoins du moment. C'est dire que si elle conclut ce marché la ville de Winnipeg aura à faire un déboursé énorme pour se mettre en état de vendre l'électricité, outre qu'elle paiera un gros montant à la Compagnie comme prix d'achat du système. Il saute aux yeux cependant qu'on devra de toute nécessité se procurer avant longtemps un pouvoir moteur suffisant pour alimenter de nombreuses industries Que ce pouvoir soit propriété publique ou propriété privée, il est indispensable à Winnipeg pour son développement. Winnipeg est et sera toujours un centre de distribution; c'est, on peut le dire, le magasin général de l'ouest. Winnipeg pourrait fabriquer une bonne partie des articles suivants, qui sont vendus chaque année aux populations qui vivent à l'Ouest des Lacs: $16,000,000 d'instruments aratoires; $10,000,000 de vêtements; $12,000,000 de matériaux de construction; $4,000,000 de chaussures; $4,000,000 de fers et d'aciers. L'Ouest Canadien a importé des Etats-Unis pour $100,000,000 de produits manufacturés depuis cinq ans.

—Une des conséquences du grand froid de ces jours derniers a été de donner de l'essor au commerce du charbon. Quatre cents chars de charbon quittent Port Arthur et Fort William chaque jour pour l'Ouest canadien.

Avis aux fumeurs

A partir du 6 janvier 1909 tous ceux qui achèteront pour 25 cents au Bureau de Tabac de J. B. Leclerc, 15 Ave Provencher, recevront un coupon donnant droit au tirage qui aura lieu le

LUNDI GRAS

22 FEVRIER, A 7.30H. DU SOIR

Il y aura tirage des dix primes ci-après mentionnées:

1ère prime, pipe en écume marque Peterson);

2me prime, Plateau à fruits en argent;

3ème prime, Plateau à cendre, en argent;

4ème prime, Pipe en bois marque U. M.);

5ème prime, Set à bureau de 6 morceaux;

6ème prime, Sac à Tabac, couvert en cuir;

7ème prime, Boite de 25 cigares Flor Eminente;

8ème prime, Salière et Poivrière montées en argent;

9ème prime, Set à Eau de 8 morceaux;

10ème prime, parfum (bouteille en verre coupé.)

VENTE PAR HYPOTHEQUE DE PROPRIETE DE VALEUR EN VILLE

D'après les pouvoirs renfermés dans une certaine hypothèque, il sera offert en vente à encan public par A. H. Pulford, encanteur, dans ses salles d'encan, 320 rue Donald dans la ville de Winnipeg à midi le samedi le 30 janvier 1909, la propriété suivante:

Dans la ville de St. Boniface, dans la province de Manitoba, le lot vingt-quatre (24) le dit lot étant indiqué sur une carte d'une partie du lot soixante-seize (76) dans la paroisse de St-Boniface enrégistré à Winnipeg, sous le nom de plan No. 211, au bureau des Titres de terrains; et situé sur le coté est de la rue Langevin (autrefois Messager) dans la dite cité de St-Boniface, et il y a dessus une bonne bâtisse de deux etages.

Cette propriété est offerte en vente sujette à un hypothèque en faveur du "Home Investment and Savings Association" et l'acheteur doit assumer cette hypothèque.

Le vendeur a reçu l'information qu'il est dû sur cette hypothèque la somme de $453.84 le 30 janvier 1909 et que pour la racheter l'acheteur devra payer comptant un montant de $64.40 le 30 janvier 1909 et 29 paiements mensuels de $15.45 tous les 3ème lundis de chaque mois en commençant en février 1909.

Conditions de Vente: Vingt par cent comptant au moment de la vente et la balance aux conditions qui seront alors énoncées.

La vente sera sujette à une réserve.

Pour plus de details adressez-vous à RICHARDS, AFFLECK & CO. Vendeurs, Soliciteurs.

Daté à Winnipeg le vingt-huitième jour de decembre, A. D. 1908.

Avis de Petition au Parlement

Le "Winnipeg and Northwestern, Railway Company", fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte étendant le temps stipulé pour la construction et le parachèvement de son chemin de fer et autorisant la dite compagnie à garantir les actions d'autres compagnies et de construire des lignes (a) de sa ligne autorisée près du Détroit du Lac Manitoba dans une direction ouest à la rivière Assiniboine et de là dans une direction nord-ouest à sa ligne à ou près de Nut Lake, (b) et de cette dernière branche près du Good Spirit Lake dans une direction sud-est à la ligne du chemin de fer Grand Tronc Pacifique à un point entre la ligne de frontière du Manitoba et le second méridien.

Toronto 7 décembre 1908.

A. T. DRUMMOND,
Pour les requérants.

Royal Guardians

Avis public est par les présentes donné qu'à la prochaine session du parlement du Canada, il sera fait application pour incorporer les "Gardiens Royaux", une association de bienfaisance mutuelle incorporée d'après les lois de la province de Québec, dont le but est de voir au bien être social et mutuel de ses membres, à la protection de ceux qui dépendent d'eux, de leur aider dans la maladie et autres malheurs, prendre soin des vivants et entretenir les morts et de payer des annuités aux membres ou une certaine somme à la personne qu'un membre défunt aura désigné par les règles de l'association et d'une manière générale d'agir comme une société mutuelle, fraternelle et charitable, avec la permission de s'amalgamer avec d'autres sociétés de même nature.

Montréal, 27 octobre, 1908.

T. P. BUTLER,
Avocat des requérants.

A. T. PATTERSON,
Secrétaire supérieur.

FEUILLETON DU MANITOBA.

MON COUSIN GUY

19

(*Suite.*)

Elle sauta hors du wagon, suivie de Mlle Catherine ; et toutes deux, emportées par le flot des voyageurs, se dirigèrent vers la porte que surmontait le mot : *Sortie.*

—Je suis sûre que la voilà ! Je reconnais sa petite figure ! fit tout à coup une voix masculine bien timbrée.

En relevant la tête, Arlette aperçut un visage d'homme qu'elle n'avait pas oublié et qui lui souriait, émergeant d'un large col de fourrure.

—Mon Cousin Guy !... Oui, c'est bien moi ! Aidez-nous à sortir de cette foule ! Je vais me perdre !

—Pas du tout ! dit-il gaiment, puisque nous sommes là maintenant pour vous garder. Louise, approche ; voici notre petite voyageuse avec Mlle Malouzec.

Pendant la presse et il attira derrière lui Arlette, étourdie de tant de mouvement, et l'enfant, sans savoir comment la chose s'était faite, se trouva entourée, caressée, embrassée par trois femmes, également élégantes et jolies, qui lui adressaient toute sorte de mots affectueux un peu au hasard dans le trouble de cette première rencontre, cependant que Mlle Malouzec, elle aussi, parlait, et comprenait à peine ses paroles !

Quand elle reprit un peu conscience d'elle même, elle aperçut devant elle ses deux cousines, séduisantes comme à Douarnenez dans leur costume d'hiver, puis sa tante, dont les lèvres s'entrouvraient sur de belles dents, pareilles à celles de Guy, qui luisaient justement entre ses moustaches, tandis qu'il la regardait de cet oeil amusé qu'elle lui avait déjà vu en Bretagne

—Petite Arlette, qu'avez-vous ? demandait-il en même temps. Comme vous nous regardez ! Est-ce que vous ne nous reconnaissez pas ? Moi, je reconnais bien vos yeux, quoiqu'ils n'aient plus tout à fait leur même expression... Ce sont pour le moment, des yeux de petite gazelle effarouchée.

—C'est effrayant tout ce monde, tout ce bruit ! dit-elle à demi-voix.

Elle avait l'impression de vivre en rêve dans un rêve très fatigant.

—Elle n'en peut plus, la pauvre chérie, interrompit Mme Chausey. Et puis, elle doit être glacée après un pareil voyage ! Rentrons vite pour la réchauffer et la faire dîner. Guy, vois donc si l'on s'occupe de ses bagages. Tu les feras envoyer. Nous allons toujours partir...

Et, se tournant vers Mlle Malouzec, elle acheva gracieusement :

—Vous venez avec nous, mademoiselle. Nous vous enlevons aussi.

—Madame, vous êtes bien bonne et je vous remercie beaucoup. Mais je suis attendue...

—Attendue ? Oh mademoiselle Catherine, laissez-moi vous dire que vous avez tout l'air de me donner une mauvaise excuse !

—Et pourtant, madame, je vous dis la pure vérité. Je connais ici une femme de Douarnenez qui tient un petit hôtel ; Je lui ai écrit. Elle m'a réservé une chambre pour ce soir. Excusez-moi si je ne vous accompagne pas comme vous avez l'amabilité de me le demander, mais les vieilles plantes, pour se bien porter, ont besoin de n'être pas tout à fait dépaysées ; C'est déjà beaucoup, pour une Bretonne de mon espèce, de se trouver aussi loin de sa Bretagne.

Elle riait franchement, et elle était bien plus sincère encore que ne l'eût jamais supposé Mme Chausey. Le fait est qu'elle ne se fût pas du tout sentie à son aise, transportée dans l'atmosphère parisienne qui était celle de Mme Chausey et de ses filles.

—Merci encore beaucoup, madame, de votre invitation. Si je ne vous dérange pas, j'irai demain voir la petite, qui est bien un peu mon enfant, puisque je l'ai vue pouponne !

Elle embrassa chaleureusement, sur l'une et l'autre joue, Arlette qui se jeta à son cou, puis serra la main des deux jeunes filles et de leur mère. Celle-ci, toujours attentive, dit aussitôt à son frère.

—Guy, tu accompagneras mademoiselle jusqu'à sa voiture. Nous allons regagner la nôtre. Tu viendras nous y dire adieu.

Courtoisement, il escorta Mlle Malouzec qui s'en défendait, essayant de garder en main son vaste sac de voyage. Mais Guy insista avec tant de bonne grâce pour s'en charger, qu'elle dut capituler et en passer par où voulait ce grand garçon, qui avait l'air d'un prince, pensait-elle, dans sa pelisse de fourrure. Pour la première fois de son existence, elle se laissait traiter en dame et en oubliait un peu ses préventions contre "les messieurs de Paris".

Lorsque Guy revint vers la voiture de sa soeur, les quatre femme s'étaient déjà installées, et la forme mince d'Arlette se distinguait dans l'ombre du coupé, où sa blanche petite figure faisait une tache claire.

—Alors, Guy, à ce soir, n'est-ce pas ? demanda Mme Chausey. Tu viendras un instant avant d'aller aux Français ?

—Oui, sûrement.

—Mon cousin, vous ne montez pas avec nous ? fit Arlette des profondeurs de la voiture.

Et il avait un imperceptible désappointement dans son accent.

—Hélas ! ma cousine, je ne dîne pas chez moi. Mais je ne manquerai point d'aller vous faire ce soir ma visite de bienvenue, savoir si vous ne vous déplaisez pas trop à Paris. Au revoir Arlette.

—Au revoir, Guy, fit-elle amusée de prononcer ainsi familière le nom de son beau cousin.

Il s'inclina en fermant la portière et salua une dernière fois comme la voiture s'ébranlait.

—Si, quelques heures plus tard, on eût demandé à Arlette ce qu'elle avait fait depuis sa sortie de la gare, elle eût été bien en peine de le raconter clairement, car il lui semblait, à partir de ce moment même, avoir été plus que jamais emportée en plein rêve. Dans son souvenir, elle gardait d'abord la vision confuse de rues encombrées traversées par la voiture, garnies de maisons hautes et sombres puis de magasins très nombreux aussi ; d'un fourmillement de voitures et de silhouettes noires fugitives qu'on lui disait être des passants... Ensuite le coupé s'était arrêté. Elle avait monté un large escalier dont les marches disparaissaient sous un tapis souple au pied... Elle avait vu s'ouvrir devant elle une succession de pièces qui lui paraissaient dignes de figurer dans un palais, jusqu'au moment où la voix affectueuse de sa tante lui avait dit :

—Ici, chérie, tu es chez toi !

Chez elle, c'était une chambre riante tendue d'étoffe japonaise à dessins bizarres sur un fond bis, une lampe coiffée d'un abat-jour clair y brûlait, et des violettes épanouies dans une coupe de cristal l'imprégnaient d'une senteur très douce. Elle se souvenait vaguement d'avoir dit son ravissement d'une aussi jolie chambre, avec des mots qui lui valaient des baisers, mêlés de rire, de la part de sa tante et de Charlotte. D'ailleurs, elle parlait au hasard, suivant ses impressions successives Puis Charlotte l'avait emmenée dîner, et plus que jamais, dans cette salle à manger si différente de celle de Douarnenez, elle elle avait eu, plus intense encore, la sensation de vivre en un rêve, un rêve brillant cette fois, pareil à un conte de fées. N'était-elle pas vraiment la petite Cendrillon transportée chez sa marraine ?

Est-ce que, dans la réalité, elle aurait vu ainsi autour d'elle ces visages nouveaux qui lui souriaient ? Est-ce qu'elle aurait eu ainsi, sous le regard, une table fleurie de cyclamens roses, supportant de fins cristaux irisés par la lumière de la lampe des plats d'argent marqués d'un grand chiffre que lui présentait un domestique qui avait une mine solennelle de fonctionnaire dans l'exercice de son ministère...

Et, dans cette sorte d'éblouissement qui lui montait au cerveau comme une griserie légère, elle en oubliait sa crainte instinctive de commettre une bévue, trahissant, sans avoir conscience, ses étonnements de petite fille très neuve, avec des expressions d'une drôlerie naïve qui amusaient beaucoup son entourage.

Quand elle voulait rassembler un peu ses idées errantes et capricieuses, ainsi que des papillons fous, ses idées s'échappaient insaisissables. Elle ne parvenait pas à ressusciter, dans sa pensée troublée, les souvenirs du jour précédent, à revoir la froide maison de Douarnenez et son jardin riant, la boutique basse de Mlle Catherine, à retrouver même la dernière image qu'elle avait eue de son père dans la gare bretonne... Jusqu'aux lignes de ce visage chéri qui devenaient vagues, indécises, brouillées !... Et lasse de cette inutile et énervante recherche, elle avait fini par songer tout à coup :

(*A suivre.*)

Chronique de la Province

ST. PIERRE-JOLYS

Le 7 du courant, monsieur Louis Paradis conduisait à l'autel mademoiselle Béatrice Lépine, fille de monsieur Louis Lépine.

Le marié est fils de monsieur Urbain Paradis, riche cultivateur de Dunrea ; il a fait son Cours Commercial au Collège de Saint-Boniface.

Un grand nombre de personnes de Saint-Pierre ont assisté à ce mariage et fêté les nouveaux époux dans des agapes d'une cordialité et d'une bienveillance dont le souvenir vivra longtemps.

Le lendemain soir, il y avait réception à Dunrea, chez le père du marié.

Nous présentons à monsieur et à madame Paradis ainsi qu'à leurs estimables familles nos meilleurs félicitations.

Le Commerce des Fourrures dans le Nord-Ouest

Dans un intéressant *interview* donné au *Free Press* de samedi dernier, monsieur C. C. Sinclair, facteur de la compagnie de la Baie d'Hudson, a révélé que la maison française Révillon et Frs fait une concurrence déterminée à la compagnie de la Baie d'Hudson dans le commerce des fourrures. D'après monsieur Sinclair, MM. Révillon et Frères font plus d'efforts que jamais la fameuse *Compagnie du Nord-Ouest* n'en fit jadis. Ces *Français* ont établi des postes bien avant dans le Mackenzie, à la rivière la Paix, dans la Colombie Anglaise, même sur le territoire avoisinant le Fort Churchill où la Compagnie de la Baie d'Hudson a toujours possédé une espèce de royauté.

La maison Révillon est une grande institution de Paris — genre Eaton — dont les succursales sont nombreuses et puissantes dans plusieurs pays.

Cette lutte pacifique d'aujourd'hui entre la grande compagnie anglaise et le capital français rappellent les efforts que fit autrefois LaVérendrye pour engager la France dans ce commerce des fourrures. On fit la sourde oreille au découvreur ; le capital anglais, mis en éveil par de Radisson, s'empara de cette exploitation et empila les millions.

—Magasin à louer, sur l'Avenue Provencher. S'adresser a A. GAUVIN.

Le Canal de Panama

Washington, 13.—Le sénateur Hopkins, de l'Illinois, a déposé au sénat un projet de loi portant de $135,000,000 à $500,000,000 la limite légale de la somme qui pourra être dépensée pour la construction du canal de Panama.

—Maison à louer. S'adresser a Madame Elie Genthon.